

MEDSTAT

STATISTIQUES

EURO-MÉDITERRANÉENNES



COMMISSION
EUROPÉENNE



THÈME
Statistiques
Régionales
et Générales

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

ISBN 92-79-00328-3

ISSN 1561-4034

© Communautés européennes, 2005

Symboles et abréviations	3
Contacts.....	4
Démographie, Conditions de vie	5
Principales données démographiques (2003)	5
Conditions de vie (2003).....	7
Activités Economiques	9
Produit Intérieur Brut.....	9
Emploi par secteur d'activité (2003).....	11
Investissements.....	13
Agriculture et territoire (2003)	15
Commerces et infrastructures	17
Commerce extérieur	17
Commerce et infrastructures	19
Réseau routier.....	19
Réseau ferroviaire	21
Environnement.....	23
Prélèvement d'eau selon la catégorie (millions de m ³)	23
Population raccordée aux stations d'épurations (2002).....	25

Avant-propos

Dans la déclaration adoptée lors de la conférence de Barcelone (27-28 novembre 1995), les 27 partenaires de l'époque (15 Etats membres de l'Union et 12 partenaires méditerranéens), ont lancé un nouveau partenariat dans les domaines politique, économique, social et culturel. Dans le domaine de la statistique, le programme MEDSTAT I a été la traduction concrète de ce partenariat. Par le renforcement institutionnel des Instituts Nationaux de la Statistique (INS) et autres acteurs des Systèmes Statistiques des partenaires euro-méditerranéens MEDSTAT a contribué de manière significative à l'établissement d'un système de collecte, d'échanges et de diffusion de données fiables, harmonisées et récentes.

Les données présentées dressent un portrait récent de la situation des partenaires euro-méditerranéens élaboré sur base de leurs principales caractéristiques socio économiques.

La Commission Européenne entend poursuivre la consolidation de ce partenariat en lançant la deuxième phase du programme statistique pour la région méditerranéenne MEDSTAT, dont les objectifs principaux sont la couverture des exigences de la déclaration de Barcelone en matière socio-économiques et la mise à disposition des données nécessaires aux décideurs politiques. La principale difficulté, donc le mérite, d'une telle initiative réside dans l'effort qui a dû être déployé par les services de la Commission et ses partenaires pour intégrer les meilleurs standards techniques et garantir l'efficacité opérationnelle et la cohérence avec les objectifs politiques qui en sont à l'origine.

Dans les années à venir, tout en préservant les spécificités du partenariat Euro-méditerranéen, la coopération statistique avec les partenaires de la région devra répondre aux exigences accrues de fiabilité, comparabilité et pertinence des données statistiques associées aux dimensions socio-économiques et politiques de la Politique Européenne de Voisinage.

(1) - EU-25 : Belgique, Danemark, République Tchèque, Allemagne, Estonie, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Chypre, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Slovénie, République Slovaque, Finlande, Suède, Royaume-Uni.

- AELE (Association Européenne de Libre Echange): Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse

- La zone méditerranéenne : Algérie, Egypte, Israël, Liban, Jordanie, Maroc, Autorité Palestinienne, Syrie, Tunisie, Turquie.

Les données sur les pays méditerranéens sont fournies par les sources statistiques officielles (Institut statistique, Banque centrale et ministère des finances) et sont compilées par Eurostat. Les données sur les Etats membres de l'UE et les pays de l'AELE proviennent des bases de données Eurostat

Symboles et abréviations

-	Nulle
0	Inférieur a la moitié de l'unité considérée
:	Donnée non disponible
E	Estimation
P	Données provisoires
EU-25	Union Européenne
BE	Belgique
CZ	République Tchèque
DK	Danemark
DE	Allemagne
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
IE	Irlande
IT	Italie
CY	Chypre
LV	Lettonie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
HU	Hongrie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
AT	Autriche
PL	Pologne
PT	Portugal
SI	Slovénie
SK	République Slovaque
FI	Finlande
SE	Suède
UK	Royaume-Uni
AELE	Association Européenne de Libre Echange
IS	Islande
NO	Norvège
CH	Suisse
MED	
DZ	Algérie
EG	Egypte
IL	Israël
JO	Jordanie (Royaume Haschémite de)
LB	Liban
MA	Maroc
PS	Autorité palestinienne
SY	République arabe syrienne
TN	Tunisie
TR	Turquie

<i>État</i>	<i>Institution</i>	<i>Adresse</i>	<i>Site internet</i>
Algérie	Office National des Statistique (ONS)	8 & 10 rue des Moussebilines BP 202 Ferhat Boussaad 16100 ALGER	http://www.ons.dz
Egypte	Central Agency for Public Mobilisation and Statistics (CAPMAS)	Salah Salem Street - Nasr City - PO Box 2086, Cairo	http://www.capmas.gov.eg/
Israel	Central Bureau of Statistics (CBS)	66, Kanfey Nesharim Street, POB 34525 - Jerusalem 91342	http://www.cbs.gov.il/reader
Jordanie	Department of Statistics (DOS)	PO Box 2015, Jubahia, 11181 Amman	http://www.dos.gov.jo/
Liban	Administration Centrale de la Statistique (ACS)	Rue Kantari, - Immeuble "Finances et Commerce" - 5ème étage, Beyrouth	http://www.cas.gov.lb
Maroc	Direction de la Statistique (DS)	Rue Mohamed Belhassan El Ouazzani, Haut-Agdal - 10001 Rabat	http://www.statistic-hcp.ma/
Autorité Palestinienne	Palestinian Central Bureau of Statistics (PCBS)	Al Bireh Office; PO Box 1647, Ramallah, the West Bank via Israel, Palestine	http://www.pcbs.org/
Syrie	Central Bureau of Statistics (CBS)	Abdel Malek Ben Marwan Street - Abu Rumaneh - PO Box 1317 Damascus	http://www.cbssyr.org/
Tunisie	Institut National de la Statistique (INS)	70, Rue Echem - Belvedère 1002 Tunis,	http://www.ins.nat.tn/
Turquie	Turkish Statistical Institute (Turkstat)	114 Necatibey Caddesi - 06100 Ankara	http://www.tuik.gov.tr/

Démographie – Conditions de vie

Principales données démographiques (2003)

	Population 2003 et évolutions récentes					Espérance de vie (années, 2002)			
	Popu- lation 2003 (millions d'habi- tants)	Taux d'évo- lution annuelle (1990- 1996, %)	Taux d'évo- lution annuelle (1997- 2003, %)	Propor- tion de moins de 15 ans (2003)	Propor- tion de plus de 65 ans (2003)	Hommes	Femmes	Taux de fécondité (naissan- ces par femme, 2003)	
MED	247,42	1,83	1,12	22,7	3,4				
DZ	31,85	2,23	1,55	30,7	5,0	72,9	74,9	2,4	
EG	67,97	2,08	1,99	33,5	4,3	67,5	71,9	3,1	
IL	6,63	3,52	2,38	28,4	9,9	81,5	77,5	2,9	
JO	5,48	5,79	2,96	37,8 ⁽¹⁾	3,5 ⁽¹⁾	70,6	72,4	3,7	
LB	4,50	1,93	1,37	30,3	5,9	69,1	72,7	2,2	
MA	30,09	1,76	1,63	30,2	5,2	68,5	72,7	2,5	
PS	3,51	:	3,97	46,3	3,1	71,2	72,7	5,6	
SY	17,32	3,01	2,59	39,6	3,1	69,6	70,0	3,8	
TN	9,84	1,83	1,10	27,4	6,7	71,1	75,1	2,1	
TR	70,23	1,89	1,53	29,2	5,6	68,6	73,4	2,2	
UE	454,58	0,33	0,23	16,4	16,3				
BE	10,36	0,32	0,30	17,3	17	75,1	81,1	1,6	e
CZ	10,20	-0,07	-0,17	15,2	13,9	72	78,5	1,2	e
DK	5,38	0,37	0,34	18,9	14,8	74,9	79,5	1,8	
DE	82,54	0,56	0,11	14,7	17,5	75,5	81,3	1,3	
EE	1,36	-1,61	-0,60	16,6	15,9	65,3	77,1	1,4	e
EL	11,01	0,89	0,40	14,6	17,5	75,4	80,7	1,3	e
ES	41,55	0,24	0,86	14,5	16,9	77,2	83,7	1,3	p
FR	59,64	0,40	0,43	18,6	16,3	75,8	82,9	1,9	e
IE	3,96	0,53	1,36	20,9	11,1	75,2	80,3	2,0	e
IT	57,32	0,04	0,13	14,2	19	76,9	82,9	1,3	
CY	0,72	2,30	1,19	20	11,8	76,1 ⁽¹⁾	81 ⁽¹⁾	1,5	e
LV	2,33	-1,28	-0,79	15,4	15,9	65,5	76,8	1,3	e
LT	3,46	-0,36	-0,59	17,7	14,7	66,3	77,7	1,3	p
LU	0,45	1,37	1,22	18,8	14	74,9	81,5	1,6	p
HU	10,14	-0,09	-0,26	15,9	15,4	68,4	76,7	1,3	
MT	0,40	0,87	1,01	18,2	12,8	75,9	81	1,4	p
NL	16,19	0,66	0,66	18,5	13,7	76,1	80,8	1,8	e
AT	8,10	0,66	0,29	16,3	15,5	76	81,8	1,4	p
PL	38,22	0,25	-0,18	17,2	12,8	70,5	78,9	1,2	p
PT	10,41	0,08	0,55	15,7	16,7	74	80,5	1,4	e
SI	2,00	-0,05	0,07	14,6	14,8	72,7	80,5	1,2	e
SK	5,38	0,25	0,00	17,6	11,5	69,9	77,8	1,2	e
FI	5,21	0,47	0,24	17,6	15,3	75,1	81,8	1,8	e
SE	8,94	0,60	0,18	17,8	17,2	77,9	82,4	1,7	
UK	59,33	0,36	0,12	18,3	16	76,2	80,7	1,7	
AELE	12,19	0,79	0,58	17,9	15,2				e
CH	7,314	0,95	0,54	16,5	15,7	77,8	83	1,4	e
IS	0,289	0,91	1,12	22,6	11,8	78,7	82,5	2,0	p
LI	0,034	1,36	1,45	18	10,8	78,7	82,1	1,3	p
NO	4,552	0,53	0,60	19,9	14,7	77	81,9	1,8	

⁽¹⁾ concerne l'année 2001

La démographie des pays méditerranéens reste marquée par une croissance soutenue, en dépit d'un net ralentissement au cours de la période 1997-2003. Le taux annuel de croissance de la population demeure très supérieur à celui de l'Union européenne (UE) et à celui de l'AELE (1,12 % par an contre, respectivement, 0,23 et 0,58 %).

Les pays méditerranéens sont, cependant, loin de présenter un comportement démographique homogène. Schématiquement, les pays du Maghreb ainsi que l'Égypte, le Liban et la Turquie connaissent les taux de croissance les plus faibles (inférieurs à 2 %), alors que les autres États enregistrent des taux très supérieurs. Cette croissance démographique est soutenue par une fécondité supérieure à celle de l'Union. Au sein des pays méditerranéens, l'indice conjoncturel de fécondité est toujours égal ou supérieur à 2, chiffre qui n'est atteint que par un seul pays de l'Union (l'Irlande).

À l'exception d'Israël, les pays méditerranéens présentent des espérances de vie à la naissance généralement plus faibles que dans les pays de l'Union, avant l'élargissement. La conjonction d'une fécondité plus dynamique et d'une espérance de vie moins longue induit des différences importantes de structure par âge. La part des moins de 15 ans est en général supérieure à 30 % dans les pays méditerranéens alors qu'elle excède rarement 18 % dans les pays de l'Union. La situation est inverse pour les plus de 65 ans, leur part dépasse rarement 6 % dans les pays méditerranéens (5 % pour l'ensemble de la zone), alors qu'elle n'est jamais inférieure à 11 % dans les pays de l'Union (16,3 % en moyenne).

Définitions

Taux d'accroissement total

Rapport entre l'*accroissement total de la population* pour la période considérée et la *population moyenne* de la zone géographique considérée au cours de la même période. La valeur est exprimée en pour 1 000 habitants.

Espérance de vie à la naissance

Nombre moyen d'années qu'un nouveau-né peut espérer vivre s'il se trouve tout au long de sa vie dans les conditions de mortalité du moment (quotients de mortalité par âge).

Indicateur conjoncturel de fécondité (indice synthétique de fécondité)

Nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme qui traverserait ses années de vie féconde en se conformant aux taux de fécondité par âge d'une année donnée. Il s'agit donc de la descendance finale d'une génération fictive, calculée en cumulant les taux de fécondité par âge des femmes pour l'année considérée (les effectifs des femmes à chaque âge étant supposés égaux). L'indicateur conjoncturel de fécondité est également utilisé pour indiquer la fécondité de remplacement. Dans les pays les plus développés, le taux de 2,1 est considéré comme étant ce niveau de remplacement.

Sources

Sauf indication contraire, les données concernant les pays méditerranéens sont les données transmises par les Instituts Nationaux de Statistique.

Les données concernant l'Égypte et le Liban sont puisées dans les bases de données de la Banque mondiale.

Les données concernant l'union européenne sont extraites de la base de données de référence d'Eurostat en libre accès: <http://europa.eu.int/comm/eurostat/>

Démographie – Conditions de vie

<i>Conditions de vie en 2003</i>				
	Taux de mortalité (pour mille)	Nombre de médecins pour 100 000 habitants ⁽⁴⁾	Part du PIB consacré à l'enseignement (en %) ⁽³⁾	Part du PIB consacré à la santé (en %) ⁽³⁾
MED				
DZ	32,5	159	4,0	1,5
EG	33 ⁽¹⁾	:	:	4,9 ⁽¹⁾
IL	4,5	:	10,1	9,4
JO	22,1	:	:	9,3
LB	27,0	:	:	11,5
MA	40,0	44	6,8	1,3
PS	24,2	154	4,4 (1)	1,7 ⁽¹⁾
SY	18,1	140	5,2 ⁽²⁾	1,3 ⁽²⁾
TN	21,1	83	6,9	1,9 (p)
TR	38,3	137	3,8	1,5
UE	4,6 (e)			:
BE	4,6 (e)	419	6,3	6,3 (e)
CZ	3,9	378	4,4	7 (p)
DK	4,4	365 ⁽¹⁾	8,5	6,1
DE	4,2 (p)	362	4,8	8,3 (p)
EE	6,8	313	5,7	4,3 (p) ⁽²⁾
EL	4,0 (e)	454	3,96 ⁽²⁾	6,8
ES	3,6 (e)	454 ⁽¹⁾	4,4	5,9 (p)
FR	3,9 (e)	338 ⁽⁵⁾	5,8	8,6 (p)
IE	5,1	240	4,3	6,4 (p)
IT	4,6 (e)	603	4,8	6,5 (p)
CY	4,1 (e)	255	6,8	:
LV	9,4	296	5,8	2,7 ⁽²⁾
LT	6,7	380	5,9	4,3 ⁽²⁾
LU	4,9	315 ⁽⁶⁾	4,0	5,5 (p)
HU	7,3	293	5,5	5,7
MT	5,9	312	4,5	4,4
NL	4,8 (p)	329	5,1	8,3 (p)
AT	4,5	324	5,7	7,1 (p)
PL	7,0	224	5,6	4,1 (p)
PT	4,1	324	5,8	7,1 (p)
SI	4 (p)	227	6,0	7,8 (p)
SK	7,9	334	4,4	6,4 (p)
FI	3,1	311 ⁽¹⁾	6,4	6,4 (p)
SE	3,1	402	7,7	8,6 (p)
UK	5,3 (p)	180 ⁽⁶⁾	5,3	7,3 (p)
AELE				
CH	2,4 (p)	349	7,1	8,2 (p)
IS	3,3 (p)	:	3,0	:
LI	3,4	:	7,6	8,8 (p)
NO	4,3 (p)	195	5,8	6,9 (p)

⁽¹⁾ concerne l'année 2002

⁽²⁾ concerne l'année 2001

⁽³⁾ Sauf indication contraire les données concernant l'UE sont relatives à l'année 2002

⁽⁴⁾ Sauf indication contraire les données concernant l'UE sont relatives à l'année 2001

⁽⁵⁾ concerne l'année 2003

⁽⁶⁾ concerne l'année 2000

Dans les pays de la zone méditerranéenne (à l'exception d'Israël), le taux de mortalité infantile demeure très élevé au regard des niveaux des pays de l'Union européenne. Il est inférieur à 20 pour 1 000 dans deux États de la zone méditerranéenne (Israël et Syrie). Les autres entités présentent des taux très supérieurs, alors que, pour tous les États de l'Union, il est inférieur à 10 pour 1 000.

Taux de mortalité infantile

Rapport entre le *nombre de décès d'enfants* de moins de 1 an pendant l'année et le *nombre de naissances vivantes au cours* de cette même année. La valeur est exprimée en pour 1 000 naissances vivantes.

Part du PIB consacrée à la santé

Les dépenses publiques pour la santé sont constituées par les dépenses en capitaux et en charges récurrentes des budgets (centraux et locaux) du gouvernement, des emprunts externes et des subventions (comprenant les donations des agences internationales et des organisations non gouvernementales) et des fonds sociaux d'assurance maladie (ou obligatoire). Puisque peu de pays en développement disposent des comptes nationaux du secteur de la santé, l'élaboration des estimations des dépenses de santé publique est compliquée notamment dans les pays où les gouvernements d'État, les services provinciaux et locaux sont impliqués dans le financement des soins de santé. L'indicateur est calculé en pourcentage du PIB.

Part du PIB consacrée à l'enseignement

Les dépenses publiques pour l'enseignement sont égales aux dépenses consacrées à l'enseignement public, plus les subventions accordées à l'enseignement privé aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire. Elles peuvent exclure les dépenses accordées aux écoles religieuses, qui jouent un rôle significatif dans beaucoup de pays en développement. Les données pour certains pays et sur quelques années ne font référence qu'aux dépenses du ministère de l'éducation du gouvernement central et excluent ainsi des dépenses d'enseignement faites par d'autres ministères et services du gouvernement central, d'autorités locales et autres. L'indicateur est calculé en pourcentage du PIB.

Nombre de médecins pour 100 000 habitants

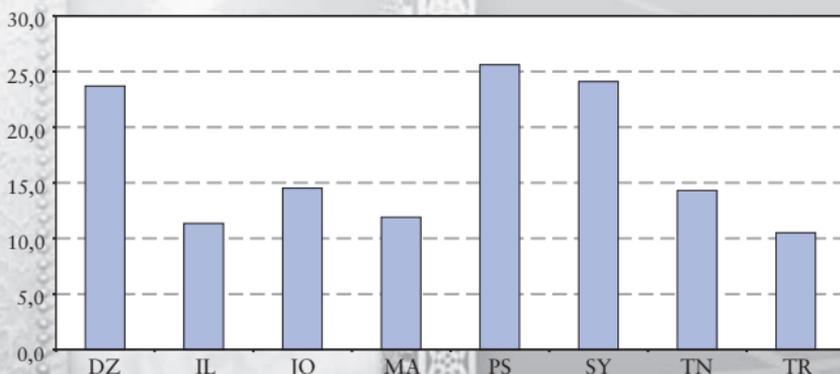
Le nombre de médecins, de dentistes ou de pharmaciens fait référence normalement aux praticiens actifs, aussi bien ceux qui pratiquent la médecine libérale que ceux qui exercent dans l'industrie, la recherche ou l'administration.

Sauf indication contraire, les données concernant les pays méditerranéens sont les données transmises par les Instituts Nationaux de Statistique.

Les données concernant l'Égypte et le Liban sont puisées dans les bases de données de la Banque mondiale.

Les données concernant l'Union européenne sont extraites de la base de données de référence d'Eurostat en libre accès: <http://europa.eu.int/comm/eurostat/>

Taux de chômage en 2003 (en % de la population active)

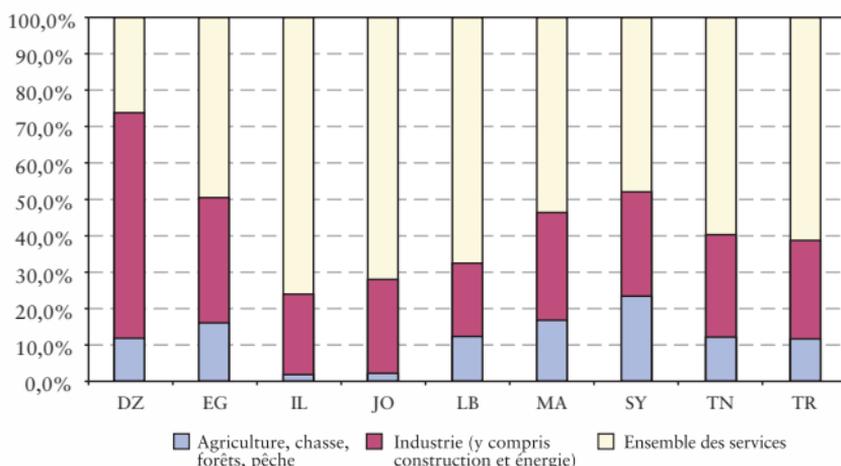


Activité Economique

<i>Produit intérieur brut</i>					
	Produit intérieur brut par habitant (en euros)		Croissance du PIB en volume (en %)		
MED	2001	2003	2001	2002	2003
DZ	1 523	1 891	2,1	4,1	6,9
EG	1 763	1 434	3,5	3,2	3,2
IL	19 712	14 609	-0,9	-0,7	1,3
JO	1 592	1 593	4,9	4,8	3,2
LB	4 281	3 471	2,0	2,2	2,7
MA	1 177	1 333	6,3	3,2	5,5
PS	:	:	-6,9	-8,6	3,9
SY	1 255	1 267	3,4	3,2	2,5
TN	2 309	2 239	7,9	4,1	7,6
TR	3 200	3 000	-7,5	7,9	5,8
UE					
BE	24 200	26 000	0,7	0,9	1,3
CZ	5 900	7 900	2,6	1,5	3,7
DK	32 100	34 700	1,3	0,5	0,7
DE	25 100	26 200	1,2	0,2	0,0
EE	4 300	6 000	6,5	7,2	6,7
EL	11 300	13 900	4,3	3,8	4,7
ES	15 700	18 600	3,5	2,7	2,9
FR	23 800	25 700	2,1	1,2	0,8
IE	27 100	33 800	6,0	6,1	3,7
IT	20 200	22 600	1,8	0,4	0,3
CY	14 300	16 100	4,1	2,1	2,0
LV	3 500	4 200	8,0	6,4	7,5
LT	3 500	4 700	6,4	6,8	9,7
LU	48 500	53 200	1,5	2,5	2,9
HU	5 000	7 200	3,8	3,5	2,9
MT	10 600	10 600	-0,4	1,0	-1,9
NL	25 300	28 000	1,4	0,6	-0,9
AT	26 300	28 000	0,8	1,0	1,4
PL	4 700	4 800	1,0	1,4	3,8
PT	11 300	12 500	1,7	0,4	-1,1
SI	10 300	12 300	2,7	3,3	2,5
SK	4 100	5 400	3,8	4,6	4,5
FI	25 300	27 600	1,0	2,2	2,4
SE	29 300	29 800	1,0	2,0	1,5
UK	26 700	26 900	2,2	2,0	2,5
AELE					
CH	37 000	38 500	1,0	0,3	-0,4
IS	32 400	31 800	2,6	-2,1	4,2
LI	:	:	:	:	:
NO	40 300	42 800	2,7	1,1	0,4

Les pays de la zone méditerranéenne présentent, sur la période 2001-2003, des taux de croissance généralement supérieurs à ceux des pays de l'Union européenne. Cependant, à l'exception d'Israël, la richesse par habitant demeure très en deçà des moyennes de l'Union. L'agriculture continue de jouer un rôle plus important qu'au sein de l'Union. À l'exception de la Jordanie et d'Israël, le poids de l'agriculture dans l'économie nationale excède 12 %. L'Algérie présente une caractéristique atypique en raison d'un poids important de l'industrie (62 % de la valeur ajoutée). Cette prédominance s'explique par une forte production d'hydrocarbure.

Contribution des secteurs d'activité (2003)



Produit intérieur brut, aux prix courants

Le produit intérieur brut aux prix du marché (PIBpm) représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Il peut se définir de trois manières:

— le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts, moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). C'est aussi le solde du compte de production de l'économie totale;

— le PIB est égal à la somme des emplois finals de biens et de services par les unités institutionnelles résidentes (consommation finale effective, formation brute de capital), plus les exportations, moins les importations de biens et de services;

— le PIB est égal à la somme des emplois du compte d'exploitation de l'économie totale (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations, moins subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte de l'économie totale).

Produit intérieur brut par habitants

Produit intérieur brut divisé par la population totale (les chiffres de la population représentent la moyenne au cours de l'année).

Produit intérieur brut en volumes: taux de croissance annuel (en %)

La croissance réelle de l'économie (en volume) mesure l'augmentation/la diminution du PIB pendant l'année t par rapport à la valeur de l'agrégat pour l'année $t - 1$.

Sources

Sauf indication contraire, les données concernant les pays méditerranéens sont les données transmises par les Instituts Nationaux de Statistique. Les données concernant l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie sont puisées dans les bases de données de la Banque mondiale. Les données concernant l'Union européenne sont extraites de la base de données de référence d'Eurostat en libre accès: <http://europa.eu.int/comm/eurostat/>

Activité Economique

<i>Emploi par secteur d'activité (en 2003)</i>				
	Industrie	Agriculture	Construction	Services
MED				
DZ	12,0	21,1	12,0	54,9
EG	12,3	29,9	7,4	50,4
IL	17,1	1,8	5,5	75,6
JO	3,6	0,0	15,3	6,4
LB	:	:	:	:
MA	13,4	43,9	6,8	36,0
PS	:	:	:	:
SY	13,6	26,1	11,2	49,1
TN	20,9	20,9	12,4	45,3
TR	18,2	33,9	4,6	43,3
UE				
BE	18,5	1,8	7,8	73,4
CZ	30,3	4,5	6,4	55,8
DK	17,1	3,2	9,3	72,9
DE	24,2	2,4	6,7	66,2
EE	25,3	6,2	7,2	61,4
EL	14,5	15,4	7,1	62,0
ES	18,5	5,7	8,1	63,6
FR	18,2	4,3	12,2	70,3
IE	16,8	6,6	6,7	65,8
IT	23,6	4,9	10,8	63,3
CY	12,2	5,2	8,2	71,9
LV	19,5	13,7	10,7	59,3
LT	20,7	17,9	7,5	53,9
LU	10,1	2,7	7,4	78,2
HU	25,7	5,4	9,0	61,3
MT	22,3	2,2	7,7	67,9
NL	13,5	2,9	7,4	74,2
AT	20,5	5,6	5,7	65,1
PL	22,7	18,4	8,8	53,0
PT	20,9	12,5	5,9	55,2
SI	31,7	8,4	11,4	53,4
SK	29,3	5,8	5,9	55,8
FI	19,9	5,1	9,0	68,3
SE	16,9	2,5	6,4	74,9
UK	15,6	1,3	5,6	75,4
AELE				
CH	16,0	7,2	6,3	70,5
IS	14,5	6,9	7,1	71,2
LI	:	:	:	:
NO	14,5	3,7	7,1	74,7

Dans les pays de la zone méditerranéenne, les emplois dans l'agriculture continuent d'occuper une place importante. À l'exception d'Israël et de la Jordanie, ils représentent en général plus de 20 % des emplois totaux, atteignant près de 44 % au Maroc. L'industrie occupe en revanche une place similaire à celle occupée dans l'Union. L'emploi dans les services, à l'exception des trois pays précités, est de moindre importance que dans les pays de l'Union (moins de 50 % dans la plupart des États). Cependant, depuis le milieu des années 90, à l'exception du Maroc, la part de l'agriculture recule de manière régulière alors que celle de l'industrie reste stable. Les mutations s'opèrent donc directement de l'agriculture vers les services (emplois liés au tourisme notamment).

Taux d'emploi de la population de 15 et plus (en %, 2003)



Emplois

Il s'agit de la répartition des actifs ayant un emploi selon l'activité principale de l'établissement qui l'emploie.

Activité économique (NACE): basée sur la nomenclature statistique des activités économiques (NACE Rév. 1). Les codes de la NACE ont été groupés de la manière suivante:

- agriculture (A: agriculture, chasse et sylviculture; B: pêche);
- industrie (C: exploitation et extraction; D: fabrication; E: électricité, approvisionnement en gaz et en eau; F: construction);
- services (G: commerce de gros et de détail, réparation des véhicules automoteurs, motocyclettes et marchandises personnelles et de ménage; H: hôtels et restaurants; I: transport, stockage et communication; J: entremise financière; K: biens immobiliers, location et activités économiques; L: défense publique de l'administration et sécurité sociale obligatoire; M: enseignement; N: santé et travail social; O: autres activités de service communautaires, sociales et personnelles; P: ménages privés avec les travailleurs salariés; Q: organisations et organismes extraterritoriaux).

Sources

Les données concernant l'Égypte sont puisées dans les bases de données de la Banque mondiale.

Les données concernant l'Union européenne sont extraites de la base de données de référence d'Eurostat en libre accès: <http://europa.eu.int/comm/eurostat/>

Activité Economique

<i>Investissements</i>					
	Part du PIB consacrée à la Formation brute de capital fixe (%)			Investissements en provenance de l'étranger (en 2003, en millions d'euros)	
	2001	2002	2003	Total	en provenance de l'UE
MED					
DZ	22,7	24,5	24,0	600	:
EG	16,4	16,5	16,4	:	977
IL	21,1	18,8	16,9	1679	:
JO	22,4	22,8	22,7	333	:
LB	15,9	17,0	16,7	1802	:
MA	22,3	22,9	24,0	2174	1635
PS	27,6	17,0	26,8	:	:
SY	21,6	22,6	23,6	959	:
TN	26,2	25,4	23,4	404	:
TR	27,5	28,2	26,3	1550	948
UE					
BE	20,5	19,2	19	:	26252
CZ	28,9	27,9	27,3	36911	1160
DK	20,4	20,2	19,7	70154	1236
DE	19,6	17,4	17,4	507065	14261
EE	29,2	31,8	32	4035	669
EL	23,8	23,6	25,7	14838	853
ES	26,3	26,6	27,7	225618	16368
FR	20,1	19	18,9	368591	30228
IE	23,8	22,7	24	170280	18601
IT	19,7	20	19,5	120608	13277
CY	16,5	18,7	17,9	4687	539
LV	26,5	26,3	28	2661	151
LT	20,5	21,7	22,4	3819	79
LU	23,8	21,2	21,1	490600	44228
HU	26,8	25,2	25	34518	2256
MT	18,3	14,2	20,5	2328	:
NL	21,6	20,6	20,2	333717	17513
AT	22,5	21	21,8	41488	4519
PL	20,7	18,9	18,9	45729	2788
PT	27,9	25,7	23,2	41191	8
SI	23,9	23,8	25,3	3970	250
SK	30	29,3	25,4	8283	619
FI	20,4	19,3	18,8	32428	2184
SE	17,7	16,7	16,2	113563	1213
UK	17,3	16,8	16,3	541986	11071
AELE					
CH	23,6	21	20,3	119172	:
IS	22,1	17,7	20	:	:
LI	:	:	:	:	:
NO	19,6	19,3	17,6	40819	:

En termes de part du produit intérieur brut consacrée à l'investissement, les pays de la zone méditerranéenne se situent à un niveau proche de celui des pays de l'Union. À l'image des échanges commerciaux, les investissements réalisés par l'Union sont plus importants au Maghreb (44 % de l'investissement étranger) qu'au Machrek (17 % de l'investissement étranger).

Formation brute de capital fixe (en % du PIB)

La formation brute de capital fixe (SEC 95, 3.102) est égale aux acquisitions, moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence, augmentées de certaines plus-values sur les actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productrices ou institutionnelles. Par «actifs fixes», il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an.

Investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers (IDE) sont des investissements qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie («investisseur direct») effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie («entreprise d'investissement direct»). L'objectif de l'investisseur direct est d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur la gestion de l'entreprise. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise, mais également toutes les opérations en capital ultérieures ayant lieu entre eux et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

Les opérations sur actifs et passifs financiers qui constituent des investissements directs étrangers doivent être enregistrées dans les catégories pertinentes des opérations financières concernées, à savoir les crédits, actions, autres participations et autres comptes à recevoir/à payer. Néanmoins, les montants des investissements directs étrangers inclus dans chacune de ces catégories doivent également être inscrits séparément dans un poste pour mémoire.

Transformation des données

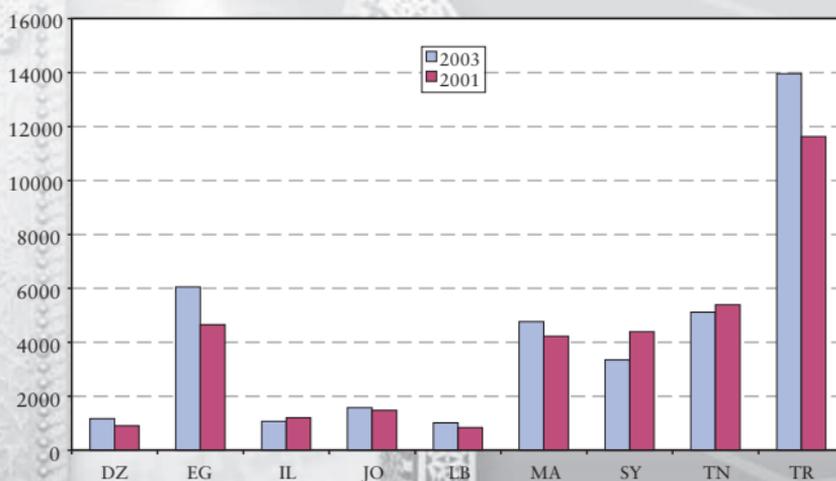
Les données communiquées par les États ou extraites de la Banque mondiale sont transformées en euros à l'aide de la moyenne des taux de change mensuels.

Sources

Les données concernant l'Égypte sont puisées dans les bases de données de la Banque mondiale.

Les données concernant l'Union européenne sont extraites de la base de données de référence d'Eurostat en libre accès: <http://europa.eu.int/comm/eurostat/>

Arrivées de touristes (en milliers, 2001, 2003)



Agriculture et territoire (2003)



	Superficie Totale (en km ²)	Superficie boisée (en km ²)	Superficie agricole utilisée (en km ²)						
			Total	Terres Arables		Vignes	Vergers		
				Céréales	Autres		Total	Olives	Agrumes
MED									
DZ	2 381 740	42 800	754 651	184 491	570 160	8 155	22 586	17 722	5 271
EG	1 001 450		81 132	:	:	1 551	:	1 187	3 528
IL	20 700	983	4 284	1 676	700	735	856	180	185
JO	89 342		:	563	:	:	:	650	67
LB	10 400		:	578	:	:	:	580	163
MA	710 850		89 752	:	:	5 000	:	58 000	7 650
PS	6 020	92	328	165	163	72	1 158	927	32
SY	185 180	5 900	79 069	31 170	39 610	520	2 306	5 710	293
TN	163 610	656	49 302	15 323	12 580	219	21 399	14 144	169
TR	783 562	207 030	188 260	134 130	41 490	5 300	:	6 250	1 090
UE									
BE	30 518	6070	13 921	3 083	5 245	1	178	:	:
CZ	78 860	26431 ⁽¹⁾	36 740	14 597	13 008	108	176	:	:
DK	43 094	4733	26 417	14 846	9 611		83	:	:
DE	357 020	105314 ⁽²⁾	170 080	68 394	49 874	982	584	:	:
EE	45 228	22507 ⁽¹⁾	6 983	2 632	2 823	:	156	:	:
GR	131 626	29400 ⁽³⁾	39 057	12 844	14 166	1 277	10 961	:	594
ES	504 790	164927 ⁽¹⁾	252 966	66 269	63 335	11 651	12 020	7 735	3 057
FR	543 965	154249 ^(p)	296 965	89 516	93 530	8 508	2 086	24 396	22
IE	70 273	:	43 702	3 029	8 794		2	:	:
IT	301 333	68 564	150 972	41 470	38 120	8 616	7 147	:	1 728
CY	9 251	:	1 360	575	293	150	133	11 627	55
LV	64 589	28 772	15 818	4 285	5 279	:	131	87	:
LT	65 300	20 086	25 311	8 646	6 311	:	337	:	:
LU	2 586	886	1 282	289	330	13	22	:	:
HU	93 029	17 751	58 647	28 858	16 118	930	1 048	:	:
MT	316	:	108	:	:	:	:	:	:
NL	33 873	3 486	19 243	2 257	8 614	:	202	:	:
AT	83 859	32 603	33 745	8 098	5 695	460	89	:	:
PL	312 685	9 101	161 456	81 633	43 992	2	3 638	:	:
PT	91 906	3 465	37 445	4 510	11 121	2 224	1 651	:	279
SI	20 273	1 283	5 097	993	734	166	45	3 742	:
SK	49 035	2 003	22 360	8 005	5 788	126	73	8	:
FI	304 529	22 487	22 456	11 919	10 199	:	77	:	:
SE	410 934	22 323	31 287	11 462	14 954	:	48	:	:
UK	243 820	:	167 608	30 590	24 248	8	265	:	:
AELE									
CH	41 284	:	:	:	:	:	:	:	:
IS	103 000	:	:	:	:	:	:	:	:
LI	106	:	:	:	:	:	:	:	:
NO	324 220	:	10 312	:	:	:	:	:	:

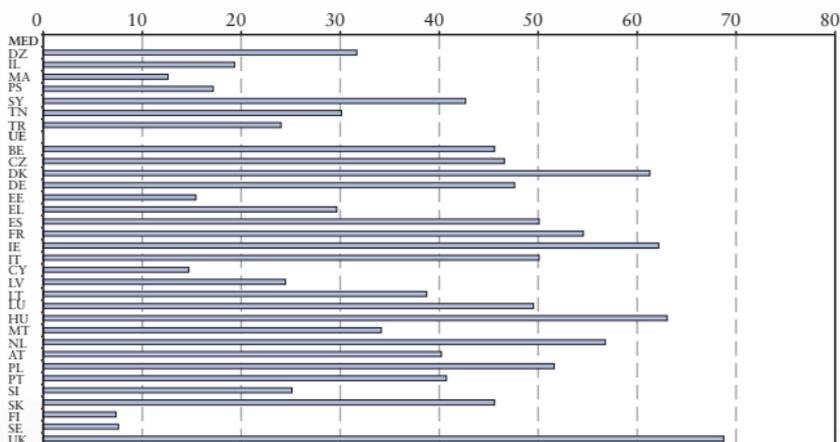
(¹) concerne l'année 2002

(²) concerne l'année 2001

(³) concerne l'année 2000

L'agriculture des pays de la zone méditerranéenne occupe généralement une partie plus faible du territoire que dans les pays de l'Union européenne, en raison des étendues impropres à la culture. Elle se concentre sur les cultures traditionnelles de la zone. Ainsi, dans les dix pays méditerranéens, la superficie occupée par l'olivier est deux fois plus importante que dans l'Union européenne. Il en va de même pour les superficies consacrées aux agrumes.

Part de la surface agricole utilisée dans l'ensemble du territoire (en %)



Superficie totale

Il s'agit de la superficie de l'ensemble des terres rattachées légalement à l'État. Les lacs, les cours d'eau et les mers bordières en sont exclus. En revanche sont incluses les superficies des montagnes, glaciers, forêts et autres zones même non habitables.

Superficies boisées

Il s'agit des superficies recouvertes de plantes ligneuses pouvant atteindre plus de 5 m, dont la couronne représente plus de 10 % du territoire.

Superficie agricole utilisée

Il s'agit de toutes les superficies agricoles exploitées, qu'il s'agisse de terres arables, de prairies permanentes ou de terres consacrées à des cultures permanentes. Les indicateurs sont mesurés en hectares totaux et en pourcentage de la superficie nationale totale.

Terres arables

Il s'agit des terres affectées aux cultures temporaires (les superficies récoltées deux fois n'étant comptées qu'une fois), des prairies temporaires à faucher ou à pâturer, des jardins maraîchers ou des potagers et terres en jachère temporaire (moins de cinq ans). Les terres abandonnées à la suite de cultures itinérantes ne figurent pas dans cette catégorie.

Vignes

Il s'agit des superficies destinées à produire du vin ou du raisin de table (les surfaces non encore en production sont incluses).

Sources

Les données concernant l'Égypte, la Jordanie et le Liban sont puisées dans les bases de données de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les données concernant l'Union européenne sont extraites de la base de données de référence d'Eurostat en libre accès: <http://europa.eu.int/comm/eurostat/>

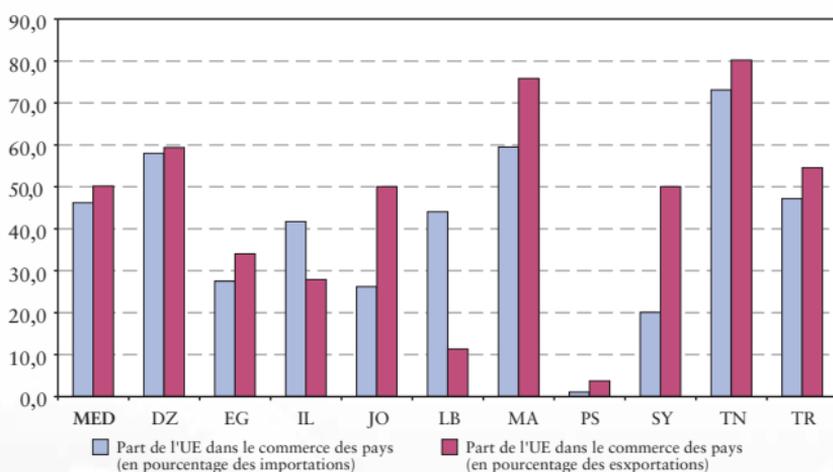
Commerce et infrastructures

Commerce extérieur								
	Exportations totales, (en million d'euros)		Importations totales (en millions d'euros)		Taux de couverture (exp/imp en %)		Part des exportations dans le PIB (en %)	
	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003
MED								
DZ	21 371	21 757	11 108	11 963	192,4	181,9	36,4	38,2
EG	4 647	5 445	14 016	9 629	33,2	56,5	17,4	21,7
IL	32 448	28 096	37 184	30 243	87,3	92,9	35,0	38,4
JO	2 130	2 089	5 439	4 997	39,2	41,8	42,8	44,5
LB	993	1 347	8 140	6 336	12,2	21,3	13,6	13,4
MA	7 977	7 759	12 323	12 580	64,7	61,7	27,9	27,9
PS	424	325 (¹)	2 345	1 656	18,1	19,6	16,2	9,6
SY	5 017	5 066	4 131	4 518	121,5	112,1	39,3	40,2
TN	7 379	6 501	9 274	4 518	79,6	143,9	44,5	43,8
TR	34 985	41 772	46 223	61 297	75,7	68,1	32,0	27,5
UE								
BE	212 540	225 720	199 490	208 080	101,0	100,2	85,7	81,5
CZ	37 210	43 030	40 530	45 240	:	:	66,5	62,4
DK	57 730	59 560	50 600	51 090	101,4	103,9	44,7	42,7
DE	638 280	661 550	542 790	531 920	104,2	106,6	34,8	35,5
EE	3 700	4 000	4 800	5 730	:	:	84,0	74,3
EL	11 400	11 670	31 670	39 220	98,9	86,6	23,8	19,8
ES	130 260	134 090	172 680	177 690	102,3	102,1	28,5	26,3
FR	361 080	341 860	366 910	345 250	100,8	102,3	28,1	25,7
IE	92 490	81 970	56 450	47 200	108,7	116,7	97,0	81,1
IT	272 990	258 190	263 760	257 090	100,9	95,3	28,4	25,8
CY	490	420	3 740	3 590	:	:	56,1	47,2
LV	2 230	2 560	3 910	4 630	:	:	41,6	42,3
LT	4 780	6 140	6 690	8 440	:	:	50,0	51,8
LU	10 900	11 770	13 770	14 400	117,4	125,6	153,1	137,4
HU	33 980	37 650	37 540	42 140	:	:	73,5	63,5
MT	2 030	2 030	2 830	2 860	:	:	84,1	79,2
NL	257 770	259 960	232 960	232 340	101,8	103,9	62,5	58,7
AT	79 000	84 720	83 330	86 650	102,1	105,8	47,8	48,4
PL	40 190	47 530	56 030	60 350	:	:	27,7	34,4
PT	27 320	27 730	44 050	39 850	101,2	112,6	30,6	30,1
SI	10 350	11 280	11 340	12 240	:	:	57,6	56,5
SK	14 060	19 300	16 480	19 910	:	:	73,4	77,7
FI	48 280	46 810	36 440	37 140	99,0	92,9	39,7	36,9
SE	84 460	89 510	70 570	73 100	100,8	102,2	45,9	43,8
UK	304 510	269 280	371 820	345 460	97,2	90,6	27,4	25,5
AELE								
CH	93 060	89 040	93 930	85 360	:	:	45,2	44,1
IS	2 250	2 110	2 530	2 500	:	:	40,4	36,2
LI	:	:	:	:	:	:	:	:
NO	64 120	60 580	36 250	35 330	:	:	45,7	41,3

(¹) concerne l'année 2002

L'Union européenne apparaît comme un partenaire privilégié des pays méditerranéens. Elle absorbe la moitié des exportations de ces États et fournit 46 % de leurs importations. En fonction des liens historiques, l'intensité de ces relations est toutefois assez différente d'une zone à l'autre. Le Maghreb est la zone où les échanges sont les plus intenses. L'Union représente près des trois quarts des échanges du Maroc et de la Tunisie.

Part de l'UE dans le commerce des pays méditerranéens (% , 2003)



Commerce extérieur

Les statistiques du commerce international de biens enregistrent tous les biens additionnés ou soustraits du stock des ressources matérielles d'un pays, par l'entrée (importation) ou par la sortie (exportation) de son territoire économique.

Il existe deux systèmes d'enregistrement des flux qui différencient le commerce général et le commerce spécial. Le commerce général convient quand le territoire statistique d'un pays coïncide avec son territoire économique. Le commerce spécial est utilisé quand le territoire statistique n'est qu'une partie du territoire économique, principalement celle qui coïncide avec l'espace de libre circulation des biens.

Le commerce général couvre le système commercial spécial, plus le trafic d'entrepôt (les entrées en entrepôt, les exportations à la suite d'un entrepôt). Les marchandises en transit ne sont pas incluses.

Le système du commerce spécial couvre les flux suivants: les biens importés mis en libre circulation et/ou à usage domestique, dès l'arrivée sur le territoire ou la sortie de l'entrepôt, les importations pour perfectionnement actif et les importations après perfectionnement passif, les exportations de marchandises produites ou en libre circulation dans le pays, les exportations après perfectionnement actif et les exportations pour perfectionnement passif.

Les statistiques commerciales de l'UE sont signalées en vertu du système commercial spécial.

Sources

Les données concernant les importations et exportations sont extraites de la base de données Eurostat-Comext.

Les données concernant la part des exportations dans le PIB proviennent des Instituts Nationaux de Statistique sauf pour l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie, pour lesquels les données sont extraites des bases de données de la Banque mondiale.

Réseau routier						
	Longueur du réseau routier (en km) ⁽¹⁾		Densité (en km/1000km ²)		Voitures particulières (pour 1 000 habitants) ⁽¹⁾	
	1997	2003	1997	2003	1999	2003
MED						
DZ	100 993	107 324	42	45	56	56
EG	49 810	73 297	:	:	26	28
IL	15 583	17 237	704	778	216	299
JO	7 022	7 301	79	82	49	:
LB	6 359	:	611	:	336	:
MA	57 520	57 227	81	81	41	44
PS	:	4 158	:	821	48	30
SY	37 475	47 414	202	256	11	14
TN	18 997	:	116	:	51	61
TR	381 817	426 662	494	551	63	67
UE						
BE	141 276	143891,7 ⁽²⁾	4 629	4 715	448	463
CZ	55 393	55426,5	702	703	334	463
DK	71 437	71663 ⁽²⁾	1 658	1 663	346	357
DE	231 074	230848 ⁽³⁾	647	647	516	351
EE	44 191	52037,4	977	1 151	333	541
EL	40 164		305	0	269	295
ES	162 795	164139	323	325	425	331
FR	969 396	996405 ⁽²⁾	1 782	1 832	469	460
IE	95 744	95752,3	1 362	1 363	338	490
IT	444 251	173028 ⁽²⁾	1 474	574	556	371
CY	:	:	:	:	374	590
LV	20 332	60257	315	933	220	405
LT	69 243	75243	1 060	1 152	309	265
LU	2 970	3001	1 148	1 160	611	340
HU	30 132	30307	324	326	220	643
MT	:	:	:	:	480	259
NL	116 094	:	3 427	:	401	508
AT	106 499	106720	1 270	1 273	502	424
PL	377 048	378023,4	1 206	1 209	240	495
PT	:	:	:	:	485	287
SI	14 930	20236	736	998	428	558
SK	42 606	42955,3	869	876	229	459
FI	78 705	79706	258	262	403	247
SE	98 084	98292	239	239	439	422
UK	416 428	:	1 708	:	414	453
AELE						
CH	1 383	1 380	33	33	485	493
IS	:	:	:	:	544	565
LI	:	:	:	:	656	667
NO	6 255	6 362	19	20	407	412

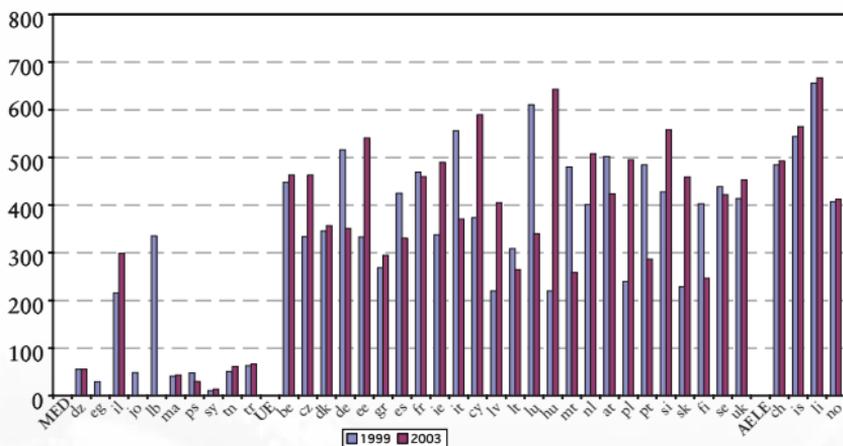
(1) Sauf indication contraire concerne l'année 2002 pour l'UE-15 et l'année 2001 pour les nouveaux membres

(2) concerne l'année 2000

(3) concerne l'année 2001

Au regard des densités observées dans les pays de l'Union européenne, le réseau routier des pays de la zone méditerranéenne demeure nettement moins serré. Depuis 1997, les évolutions enregistrées sont peu significatives. En termes d'équipement automobile, la situation est similaire, les faibles évolutions survenues sur une période récente dans les pays méditerranéens contrastent avec celles plus importantes intervenues dans l'Union, en raison notamment d'une hausse rapide du taux d'équipement dans les dix nouveaux États membres

Voitures particulières (pour 100 000 habitants)



Voiture particulière

Véhicule routier automobile autre qu'un motorcycle, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal à neuf au maximum. L'expression «voiture particulière» recouvre donc les voitures (véhicules sans permis), les taxis et les voitures de location.

Route

Voie de communication utilisant une assise autre que des rails ou une piste pour avion, ouverte à la circulation publique et destinée essentiellement à l'usage des véhicules routiers automobiles se déplaçant sur leurs propres roues.

Sources

Les données historiques sont extraites des résultats du programme Medstat I et ont été actualisées par les Institut Nationaux de Statistique.

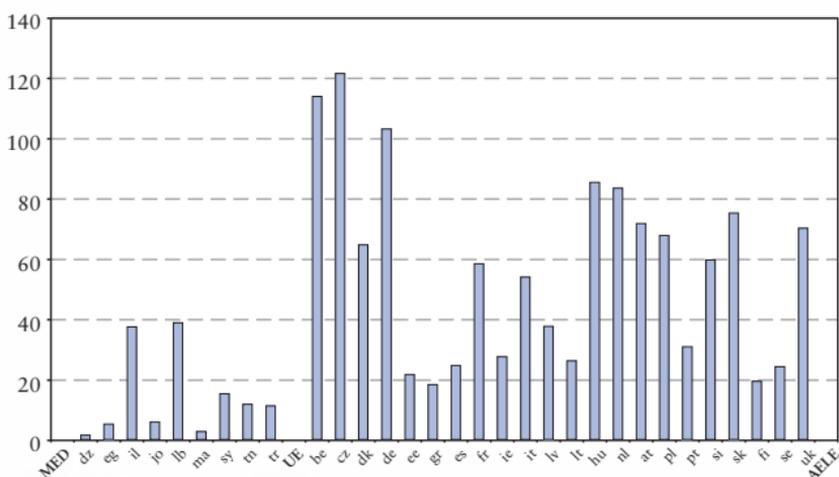
Commerce et infrastructures

<i>Réseau ferroviaire</i>				
	Longueur du réseau par type de traction (en km, 2003) ⁽¹⁾			Densité (en km/1000km ²)
	Total	Electrique	Non électrique	
MED				
DZ	3 572	:	3 572	1,5
EG	9 525	:	9 525	:
IL	824	:	824	37,2
JO	524	:	524	5,9
LB	401		401	38,6
MA	1 907	1 003	904	2,7
PS	:	:	:	:
SY	2 803		2 803	15,1
TN	1 909	65	1 844	11,7
TR	8 697	1 752	6 945	11,1
UE				
BE	3 454	2 701	753	113,2
CZ	9 523	2 903	6 620	120,8
DK	2 768	624	2 144	64,2
DE	36 588	19 079	17 509	102,5
EE	967	131	837	21,4
EL	2 385	82	2 303	18,1
ES	12 310	6 942	5 368	24,4
FR	31 554	14 220	17 334	58,0
IE	1 919	47	1 872	27,3
IT	16 147	10 734	5 413	53,6
CY	:	:	:	:
LV	2 413	257	2 156	37,4
LT	1 696	122	1 574	26,0
LU			0	0,0
HU	7 897	2 718	5 179	84,9
MT	:	:	:	:
NL	2 809	:	:	82,9
AT	5 980	3 584	2 396	71,3
PL	21 073	12 207	8 866	67,4
PT	2 814	905	1 909	30,6
SI	1 201	499	702	59,2
SK	3 665	1 535	2 130	74,7
FI	5 854	2 372	3 482	19,2
SE	9 884	7 372	2 512	24,1
UK	16 994	5 167	11 827	69,7
AELE				
CH	2 989	2 975	14	72,4
IS	:	:	:	:
LI	:	:	:	:
NO	4 179	2 456	1 723	12,9

(¹) Les données de l'Union Européenne concernent l'année 2002

Comparé à celui de l'Union européenne, le réseau ferroviaire des pays de la zone méditerranéenne apparaît peu dense. Seuls Israël et le Liban atteignent un niveau comparable à celui des pays de l'Union. L'électrification demeure un phénomène marginal.

Densité de lignes ferroviaires (en km pour 1 000 km²)



Transports ferroviaires

Sauf indication contraire, les transports ferroviaires urbains et suburbains ainsi que les transports en métro sont exclus lorsqu'ils ne font pas partie du réseau national principal et ne sont pas effectués par l'entreprise ferroviaire principale.

Lignes

Une ou plusieurs voies principales contiguës reliant deux points. Lorsqu'un tronçon de réseau comprend deux ou plusieurs lignes parallèles, on compte autant de lignes qu'il y a d'itinéraires auxquels sont exclusivement les voies.

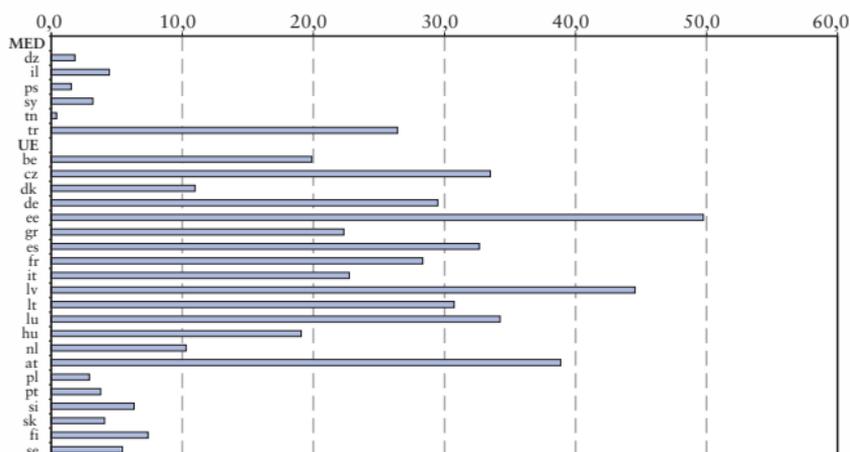
Sources

Sauf indication contraire, les données concernant les pays méditerranéens sont les données transmises par les Instituts Nationaux de Statistique.

Les données concernant l'Égypte, la Jordanie et le Liban sont puisées dans les bases de données de la Banque mondiale.

Prélèvements d'eau selon la catégorie (en millions de m ³)						
	Eau douce		Eau non douce	Eaux désalinisées	Eaux réutilisées	Importations d'eau
	Eau douce de surface	Eau douce souterraine				
MED						
DZ	597,5	3 547,6	:	:	:	:
EG	55 500,0	5 140,0	:	:	:	:
IL	512,0	1 021,0	115,0	:	:	:
JO	215,4	522,1	:	:	:	:
LB	:	:	:	:	:	:
MA	11 912,0	2 907,0	:	3,0		
PS	60,5	181,2	:	:	:	:
SY		9 353,0	:	:	:	:
TN	743,0	1 184,0	:			
TR	33 900,0	11 400,0	:	:	:	:
UE						
BE	:	:	:	:	:	73,9
CZ	1 368,1	540,1	:	:	:	
DK	18,4	649,5	4 206,6	:	:	
DE	31 802,4	6 203,8	22,8	:	:	:
EE	1 176,8	236,4	342,6	:	5,1	:
EL	4 602,5	3 118,8	:	:	:	:
ES	32 210,3	5 010,4	:	128,9	181,3	241,3
FR	26 922,5	6 240,0	:	:	:	:
IE	945,0	125,0	:	:	:	:
IT	:	:	:	:	:	:
CY	71,5	143,0	:	:	:	:
LV	145,5	108,9	:	:	:	:
LT	3 156,3	168,4	5,4	:	:	:
LU	29,2	31,6	:	:	:	:
HU	20 303,0	730,0	:	:	:	:
MT	:	17,1	:	33,7	:	:
NL	7 918,0	943,3	:	:	6,0	:
AT	2 553,0	1 114,9	:	:	:	:
PL	9 021,9	2 525,8	265,4	:	:	:
PT	4 800,0	6 290,0	:	:	:	:
SI	159,6	133,7	:	:	:	:
SK	621,0	419,6	:	:	:	:
FI	2 043,4	284,7	:	:	:	:
SE	2 048,0	628,0	9 204,0	:	:	:
UK	:	:	:	:	:	:
AELE						
CH	1 674,0	854,0	:	:	:	:
IS	5,0	160,0	:	:	:	:
LI			:	:	:	:
NO	1 620,0	405,0	:	:	:	:

Part de la surface boisée dans l'ensemble du territoire (en %)



Prélèvements

Eau prélevée définitivement ou temporairement d'une source quelconque. L'eau d'exhaure et l'eau de drainage sont incluses dans cette catégorie. Les prélèvements d'eau des ressources en eaux souterraines pendant une période donnée sont égaux à la différence entre la quantité totale d'eau prélevée sur les aquifères et la quantité totale ajoutée artificiellement ou injectée dans les aquifères. Les quantités d'eau introduites artificiellement ou injectées sont affectées aux prélèvements effectués sur la ressource en eau à partir de laquelle elles ont été prélevées à l'origine.

Eau de surface (douce)

Eau qui coule ou qui stagne à la surface du sol: masses d'eau naturelles, comme les fleuves, les rivières, les ruisseaux, les lacs, etc., et masses d'eau artificielles comme les canaux d'irrigation, les canaux industriels et les canaux de navigation, les réseaux de drainage et les réservoirs artificiels. Dans la présente classification, les eaux de filtration sur berge entrent dans la catégorie des eaux de surface. Par contre, l'eau de trier, les masses d'eau stagnantes permanentes, naturelles et artificielles, et les eaux des zones de transition comme les marécages saumâtres, les lagunes et les estuaires ne sont pas considérées comme des eaux de surface et sont classées dans la catégorie «autres ressources en eau».

Eaux souterraines (douces)

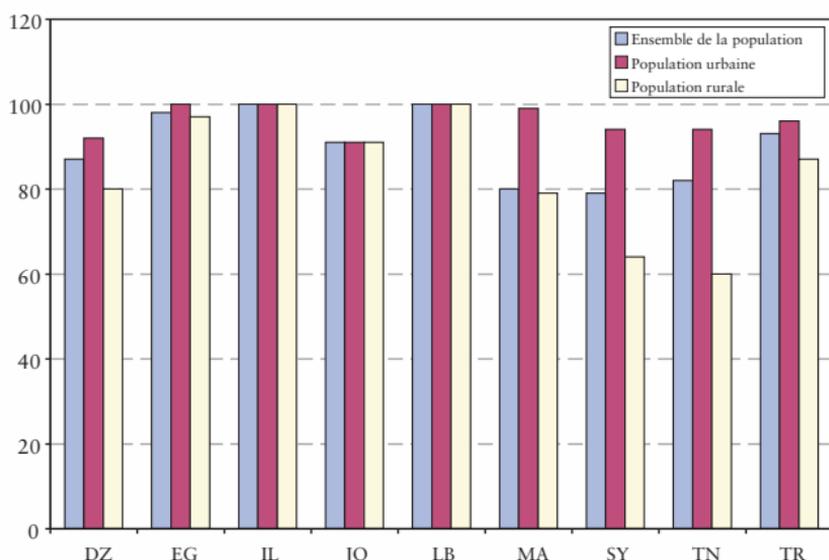
Eaux retenues et pouvant généralement être récupérées au sein ou à travers une formation souterraine. Tout gisement d'eau, permanent ou temporaire, constitué naturellement ou artificiellement, présent dans le sous-sol en quantité suffisante pour assurer au moins une utilisation saisonnière. Cette catégorie regroupe les couches aquifères ainsi que les couches profondes sous pression ou non contenues dans des roches poreuses fracturées. Aux fins du présent questionnaire, on y inclut les eaux injectées et les sources concentrées ou diffuses qui peuvent être submergées, mais non les eaux de filtration sur berge (prises en considération au titre des eaux de surface).

Environnement

<i>Population raccordée aux stations d'épuration</i>			
	Population raccordée au réseau public d'assainissement (% de la population totale)		
	Ensemble	Avec Traitement	Sans traitement
MED			
DZ	66	4	62
EG	:	:	:
IL	100	85	11
JO	:	:	
LB	:	:	
MA	:	:	87(1)
PS	:	:	
SY	:	:	
TN	76		
TR	64,1	40,2	23,9
UE			
BE	:	:	:
CZ	80	72	8
DK	:	:	:
DE	95	93	2
EE	72	71	1
EL	:	:	:
ES	100	89	11
FR	82	79	82
IE	93	70	23
IT	:	:	:
CY	:	:	:
LV	:	72	:
LT	73	62	11
LU	:	95	5
HU	62	57	5
MT	:	:	:
NL	99	99	:
AT	86	86	:
PL	57	57	:
PT	:	:	:
SI	63	33	30
SK	55	52	3
FI	81	81	:
SE	85	85	:
UK	:	:	:
AELE			
CH	96	96	
IS	90	50	40
LI	:	:	:
NO	80	74	6

(1) concerne la population urbaine

Part de la population ayant accès à l'eau potable (en %, 2002)



Population ayant accès à l'eau potable

La population ayant accès à une source d'eau potable se définit comme l'ensemble des habitants d'une zone déterminée ayant accès à une source capable de produire au moins 20 litres d'eau par personne dans un rayon de 1 km autour de l'habitation. Dans les sources d'eau potable peuvent être compris la connexion à un réseau public de distribution, un forage, un puits ou la collecte d'eau de pluie dans la mesure où ils sont protégés. Ne sont pas comptés les vendeurs d'eau, les puits, forages ou collectes non protégés.

Il s'agit du pourcentage de la population raccordée à un réseau public d'assainissement.

Épuration des eaux usées

Procédé visant à rendre les eaux usées conformes aux normes d'environnement en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables.

NB: Le traitement des eaux usées ne comprend pas la collecte des eaux usées ou fluviales même quand le traitement n'est pas possible sans collecte.

Réseaux publics d'assainissement

Réseaux des égouts gérés par les autorités nationales, fédérales ou locales, par les collectivités, les services des eaux ou des associations responsables de la collecte, de l'évacuation et de l'épuration des eaux usées domestiques et industrielles. Le fait d'avoir un réseau ne comprend pas nécessairement le traitement.

Traitement public des eaux usées

Le traitement public des eaux usées comprend tout traitement des eaux usées municipales dans les stations d'épuration (STEP) par les autorités ou des entreprises privées (chargées par les autorités locales) dont l'objectif principal est le traitement des eaux usées.

Statistiques euro-méditerranéennes 2003

- Union européenne
- Pays de l'AELE
- Partenaires méditerranéens

NOM DES PAYS
Surface (km²)
Population (en millions d'habitants)
Cartographie: Eurostat - GISCO 11/2005

